

Happi : mise à disposition de la plateforme d'apprentissage en ligne aux établissements de l'Enseignement pour Adultes

Type de circulaire¹	Circulaire informative	Validité	à partir du 15/09/2025
Documents à renvoyer	non		
Résumé	Depuis son ouverture en aout 2020, la plateforme Happi (pour "Hybridation des APPrentissages Interactifs") permet aux établissements de l'Enseignement obligatoire et de l'ESAHR de bénéficier d'un environnement d'apprentissage en ligne dédié. Aujourd'hui, Happi s'ouvre à l'Enseignement pour Adultes (EA). Chaque établissement de l'EA dispose automatiquement et gratuitement d'un environnement Moodle sécurisé. Happi complète ainsi les actions des FPO et des PO, facilitant l'apprentissage hybride dans toute la FW-B.		
Mots-clés	Happi, application, Moodle, apprentissage en ligne, enseignement hybride, hybridation, enseignement comodal, enseignement à distance, numérique, plateforme, visioconférence		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Wallonie-Bruxelles Enseignement	Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel
Unités d'enseignement	Ens. officiel subventionné Enseignement pour Adultes (secondaire) Enseignement pour Adultes (secondaire en alternance) Enseignement pour Adultes (supérieur)	

¹ Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d'instruction** (vert) et la circulaire informative (gris).

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général du Numérique éducatif, BOLLAND Nathalie, Directrice générale adjointe f.f.

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
GRAMBRAS, Benoît	SGNE - DCPIT	happi@cfwb.be
RUSCH, Arnaud G.	SGNE - DNEV	

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Numérique éducatif**

**Happi : mise à disposition de la
plateforme d'apprentissage en
ligne aux établissements de
l'Enseignement pour Adultes**

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la transition numérique de l'Enseignement pour Adultes (EA), nous avons le plaisir de vous informer que, dès la rentrée 2025-2026, **tous les établissements de l'EA bénéficieront automatiquement et gratuitement d'un environnement dédié sur la plateforme d'apprentissage en ligne Happi.**

Cette mise à disposition s'inscrit dans une dynamique de **soutien à l'hybridation des apprentissages**, en réponse aux besoins exprimés par les apprenants et les enseignants. Elle participe également à la mise en œuvre de l'**arrêté du 21 décembre 2021** relatif à l'organisation de l'enseignement hybride, ainsi que des objectifs du **Contrat 2035 : le projet de renforcement et d'optimisation de l'Enseignement pour Adultes.**

Happi s'intègre pleinement dans l'écosystème numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux côtés des plateformes **Mon Espace** et **e-classe**, avec lesquels elle est interconnectée. Son ouverture à l'EA prolonge celle d'e-classe, effectuée fin 2024. Les enseignants peuvent ainsi utiliser les **ressources pédagogiques mutualisées** disponibles sur e-classe pour enrichir leurs modules sur Happi et concevoir des séquences adaptées à leurs objectifs pédagogiques.

Afin de faciliter le déploiement de votre environnement Happi et son appropriation par l'équipe éducative, nous vous invitons à **désigner un gestionnaire Happi** au sein de votre établissement. Des outils d'aide et des tutoriels sont disponibles pour accompagner le gestionnaire, les enseignants et les apprenants. De plus amples informations sont disponibles ci-dessous.

Enfin, l'ouverture d'Happi aux établissements de l'EA propose un **parcours usager simplifié**, grâce à l'authentification des utilisateurs à l'aide des bases de données apprenants (SIEL-EPS) et enseignants (DDRS-DIMONA).

Nous vous remercions de votre engagement dans la transition numérique de l'EA. Mes services restent à votre disposition pour toute question ou besoin d'accompagnement.

Avec nos meilleures salutations,

Nathalie BOLLAND

Directrice générale adjointe, f.f.

Service général du Numérique éducatif

Administration générale de l'Enseignement



Table des matières

Mot d'introduction.....	2
Table des matières.....	3
Abréviations et acronymes.....	4
Personnes à contacter.....	5
Happi en quelques mots.....	6
Pourquoi opter pour Happi dans l'EA ?.....	7
Happi au regard du <i>Contrat 2035</i>	8
Comment utiliser Happi dans l'EA ?.....	9



Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
AGE	Administration générale de l'Enseignement
APE	Agir pour l'enseignement ASBL
EA	Enseignement pour Adultes (anciennement Enseignement de Promotion sociale)
ESAHR	Enseignement secondaire artistique à horaire réduit
FPO	Fédérations de pouvoirs organisateurs
Happi	Hybridation des APPrentissages Interactifs
MDP	membre du personnel de l'enseignement
PNCC	personnel non chargé de cours
PO	Pouvoirs organisateurs
SGNE	Service général du Numérique éducatif
UE	unité d'enseignement
FW-B	Fédération Wallonie-Bruxelles



Personnes à contacter

➤ Service général du Numérique éducatif

Au sein de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), le Service général du Numérique éducatif (SGNE) soutient, de manière transversale, la transition numérique au bénéfice des parties prenantes de tous les niveaux d'enseignement, en contribuant à rendre l'enseignement plus qualitatif, innovant et performant.

Pour cela, il développe et il met librement à disposition de la communauté éducative plusieurs plateformes éducatives à des fins de [1] création, partage et diffusion de contenus, [2] apprentissage et formation en ligne, et [3] enseignement à distance. Sur ces plateformes, il met à disposition des professionnels de l'enseignement des contenus éducatifs, pédagogiques et andragogiques, toutes disciplines, niveaux et types d'enseignement confondus.

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
SGNE - Service général du Numérique éducatif			happi@cfwb.be
GRAMBRAS Benoît	Chargé de mission	Direction de Coordination des Projets IT – SGNE	
RUSCH Arnaud G.	Attaché	Direction du Numérique dans l'Enseignement tout au long de la Vie – SGNE	

Happi en quelques mots



En aout 2020, le Service général du Numérique éducatif de la FW-B a lancé la plateforme d'apprentissage **Happi**, accessible via <https://happi.cfwb.be>. Les établissements de l'Enseignement obligatoire et de l'ESAHR qui en font la demande ont, depuis lors, l'opportunité d'obtenir un environnement qui leur est propre (Circulaires [7697](#) et [7986](#)).

Mise à disposition à titre subsidiaire, **Happi** constitue un soutien au déploiement numérique des établissements, complémentaire à l'action des Fédérations de pouvoirs organisateurs (FPO) et des Pouvoirs organisateurs (PO) en la matière.

Basée sur la solution Moodle, **Happi** permet à chaque établissement de structurer à sa convenance son propre environnement. La plateforme ouvre de nombreuses possibilités, tant en classe qu'à distance : salle des profs virtuelle, outils de communication, création de contenus pédagogiques interactifs, etc.

Depuis sa mise en service, **Happi** évolue constamment avec de nouvelles fonctionnalités sélectionnées pour leur intérêt pédagogique et qui répondent aux standards de sécurité et de confidentialité requis pour l'enseignement en FW-B (Circulaires [8265](#) et [8423](#)).

Par exemple, la plateforme propose :

- une **application smartphone dédiée** (Happi FW-B), disponible sur [Google Play](#) et sur l'[App Store](#), permet de consulter Happi en tout lieu ;
- la fonctionnalité « **Annotation PDF** » qui permet aux enseignants et élèves de collaborer sur un document PDF ou de l'annoter sans devoir le télécharger ;
- le format de cours « **Tuiles** » qui permet de structurer les cours de façon visuelle et dynamique, pour une navigation plus intuitive ;
- l'activité « **Base de données** » qui permet aux participants de créer une collection de fiches structurées.



Sur base des besoins exprimés par les équipes éducatives, l'équipe Happi au sein du SGNE sélectionne de nouveaux outils répondant aux standards techniques de sécurité et de confidentialité.

*Les prochaines nouveautés seront un **outil de visioconférence amélioré et sécurisé**, et une **suite bureautique collaborative en ligne**.*



La plateforme dispose également d'un espace « [Aide](#) », accessible après authentification, avec des tutoriels vidéo et des contenus thématiques facilitant la mise en place de Happi au sein de l'établissement et accompagnant les premiers pas des enseignants sur la plateforme.



Dès la rentrée 2025-2026, tous les établissements de l'Enseignement pour Adultes (EA) bénéficient de ce service.

Pourquoi opter pour Happi dans l'EA ?

Happi, pour « Hybridation des APPrentissages Interactifs », est avec **Mon Espace** et **e-classe** l'une des plateformes incontournables de l'architecture numérique de la FW-B à destination du monde éducatif. Ensemble, ces trois outils forment un écosystème cohérent, sécurisé et fiable, conforme à la réglementation et aux attentes pédagogiques :

1. Mon Espace assure l'**authentification des utilisateurs** et l'accès aux seules ressources autorisées.
2. e-classe permet aux enseignants de découvrir, créer et partager des **ressources éducatives fiables**, en concordance avec les référentiels dont les dossiers pédagogiques de l'EA, et dans le **respect du droit d'auteur**.
3. Happi permet aux enseignants d'organiser des contenus d'apprentissage dans des **parcours pédagogiques interactifs** uniquement accessible aux personnes dûment identifiées.



L'écosystème formé par Happi, e-classe et Mon Espace répond aux obligations en matière de sécurité et de protection des données des enseignants comme des apprenants.

Happi et e-classe sont aussi interconnectés ! Concrètement, il est possible de **sélectionner des ressources diffusées ou créées sur e-classe** (p.ex. une vidéo) et de les **incorporer dans un module de cours Happi** afin de construire une séquence pédagogique autour. D'ailleurs, e-classe est disponible aux MDP de l'EA depuis fin 2024 ([Circulaire 9390](#)).



L'importation de ressources depuis e-classe vers Happi est simple : il suffit de cliquer sur le bouton de partage de la ressource e-classe souhaitée, puis de se rendre sur Happi dans « Mon panier » pour sélectionner le module Happi de destination.

Plus d'informations dans les espaces « Aide » de [Happi](#) et d'[e-classe](#) (onglet « Menu Enseigner »).

À terme, cette fonctionnalité permettra aux enseignants de consulter, sélectionner et utiliser **les modules d'apprentissage en ligne conçus lors des appels à collaboration de l'EA**. Chaque enseignant pourra, de manière autonome, sélectionner les modules d'apprentissage qui correspondent le mieux à ses objectifs pédagogiques, et les intégrer dans son espace Happi pour l'utiliser avec ses apprenants.



Dès la rentrée 2025-2026, tous les modules conçus lors du 9^e appel à collaboration ([Circulaire 9397](#)) sont à retrouver sur e-classe et à utiliser sur Happi.

Un dossier spécifique rassemble toutes les fiches-ressources de ces modules : <https://www.e-classe.be/ea-appels-collaboration-9>

Chaque fiche-ressource comporte une description du module mutualisé et sa fiche de scénarisation.

Happi au regard du **Contrat 2035**

Au fil de ces dernières années, l'EA a entamé sa transition numérique. Plusieurs initiatives ont permis d'adopter de nouvelles pratiques, comme l'hybridation des apprentissages (APE, 2023). Le [Contrat 2035](#) ambitionne d'« offrir un environnement numérique centralisé et sécurisé favorisant l'utilisation de ressources éducatives mutualisées » et de « favoriser la création de ressources éducatives de qualité, mutualisables et utiles à l'émergence de pratiques numériques ».

Au regard de ces enjeux, Happi permet de...

- « *garantir des conditions d'authentification et d'identification des utilisateurs dans le respect de la réglementation* »
 - Identification **forte** et **sécurisée** à l'aide de Mon Espace
- « *explorer la possibilité d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour tous les établissements* »
 - Chaque établissement de l'EA dispose **automatiquement** et **gratuitement** d'un environnement Happi comportant une « Salle des professeurs »
 - Des **outils nécessaires à la gestion quotidienne** des équipes éducatives
 - **Aucune limitation** du volume de stockage
- « *garantir les conditions d'une expérience utilisateur optimale afin de favoriser la mutualisation à l'échelle des ressources éducatives* »
 - Accès individuels **simplifiés** et **automatisés, actualisés** à l'aide des listes officielles d'apprenants (SIEL-EPS) et d'enseignant (DDRS-DIMONA)
 - **Gestion simple** et **autonome** des inscriptions par le gestionnaire Happi
- « *mettre l'offre éducative proposée par la FW-B à disposition des membres du personnel (MDP) de l'EA* »
 - Interconnexion avec **e-classe** pour intégrer ses ressources fiables
 - Modules mutualisés **prêts à l'emploi** et **en libre-service**



La plateforme <https://diffusion.crp.education> cesse ses activités dès la rentrée 2025-2026.

Les usagers actifs en 2024-2025 sont invités à se diriger vers **Happi** pour leurs activités pédagogiques en ligne.

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe Happi : happi@cfwb.be

L'organisation d'UE en enseignement hybride est permise depuis 2022 ([AGCF du 21/12/2022](#)).

- **Happi** aide les établissements et leur PO à répondre aux conditions de l'enseignement hybride en mettant à leur disposition :
 - une plateforme Moodle, **gratuite** et **maintenue à jour** (art.7) ;
 - des **outils d'aide** et des **tutoriels** pour faciliter son appropriation par les apprenants et les enseignants (art.6) ;
 - une équipe dédiée au **soutien technique** et à faire évoluer la plateforme au plus près des besoins (art.8).

Comment utiliser Happi dans l'EA ?

Avant d'hybrider les apprentissages avec tout le potentiel de Happi et d'e-classe, les équipes éducatives doivent réaliser quelques étapes préparatoires :

Désignation du "gestionnaire Happi" par l'établissement



- une ou plusieurs personne(s) au sein de l'établissement, du PO voire du réseau
- à adresser par courriel à happi@cfwb.be depuis l'adresse administrative de l'établissement ("ec" + FASE siège @cfwb.be), les informations suivantes :
Nom, Prénom(s), identifiant Cerbère p. ex. DUPONT, Claude, duponc001

Des outils d'aide et des tutoriels sont disponibles pour accompagner le gestionnaire, les enseignants et les apprenants.

*⚠ Avant d'être désigné, chaque futur gestionnaire doit **s'être connecté au moins une fois à Happi** pour être retrouvé dans les listes d'utilisateurs.*

Structuration de l'environnement établissement par le gestionnaire désigné

- agencement de la « Salle des professeurs » et des valves de section
- définition, en équipe, de la structure des cours ouverts sur Happi et création des modules correspondants

***Les établissements ont toute latitude** pour structurer leur propre environnement, en choisissant les fonctions des différents espaces qu'ils créent au sein de la plateforme.*

Accès automatique des enseignants à l'aide de Mon Espace (ou Cerbère)



- accès depuis le menu « Mes applications » dans l'espace « Ma carrière » de Mon Espace ou directement depuis la page de connexion à Happi avec leurs identifiants Cerbère.
- cet accès est individuel, pérenne et unique, indépendamment du nombre d'établissements auquel le MDP est affilié
- inscription manuelle par le gestionnaire Happi de l'établissement aux modules de cours qui lui sont destinés dans l'espace de son établissement

⚠ Pour toute question relative à l'affiliation et au compte Cerbère (nouveaux enseignants, MDP sur fonds propres...), veuillez suivre la procédure décrite dans la [circulaire 9485](#).

Conception technopédagogique du parcours d'apprentissage

Au sein de ses modules de cours, l'enseignant dispose d'outils lui permettant de :

- créer des contenus numériques et des parcours pédagogiques
- intégrer des modules mutualisés et des ressources disponibles sur e-classe
- gérer les accès des apprenants manuellement ou via un mécanisme de code d'inscription

Intégration et gestion des apprenants



- création par les apprenants de leur compte « Apprenant en FW-B » [↗](#)

*⚠ Le **numéro CF** de l'apprenant et le **numéro FASE** de l'établissement sont **nécessaires** ! En fonction de l'organisation interne de l'établissement, les apprenants pourront récupérer ces informations auprès du secrétariat étudiants ou de leur(s) enseignant(s). Le compte « Apprenant en FW-B » est unique. Il est disponible tout au long du parcours de la personne dans l'Enseignement, indépendamment du niveau suivi.*

- distribution aux apprenants des codes d'inscription aux cours, qui l'utilisent dans la zone dédiée sur la page d'accueil de Happi après authentification



Ce processus simplifié n'est disponible que pour les établissements et les membres du personnel de l'Enseignement pour Adultes.

Le processus simplifié est automatisé sur la base des données connues de l'Administration. Il est donc indispensable que les référentiels **SIEL-EPS et **DDRS-DIMONA** soient tenus à jour par les établissements.**